

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 06 juin 2016

Nbre Conseillers en exercice = 19
Nbre Conseillers présents = 15
Nbre Conseillers votants = 17

OBJET

**Détermination de la participation
familiale pour la fourniture de
« panier-repas » à la cantine
scolaire 2016/2017**

délibération n° 3

L'an deux mil seize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. PETRONIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme FERRY et M. GUILMIN, conseillers municipaux.

Etait absent : M. WASSIAMA, Conseiller Municipal Délégué

Ont donné pouvoir : M. PETRONIO à M. le Maire, Mme FERRY à M. CORDIER

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Rapporteur rappelle que par délibération du 25 septembre 2015, le Conseil Municipal a accepté que les enfants atteints de maladie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire, ont été admis à fréquenter la cantine scolaire dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) mis en place pour eux et élaboré à la demande de la famille par le médecin scolaire, à partir des données transmises par le médecin qui soigne l'enfant. Une participation de 1,60 € est demandée aux familles pour la fréquentation de l'enfant à la cantine pour consommer le panier-repas fourni par la famille, sous son entière responsabilité.

Sur proposition de la commission de la Jeunesse - Vie scolaire qui a donné à l'unanimité un avis favorable le 23 mai 2016,

Après avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances et des Moyens Généraux du 30 mai 2016,

Après délibération et à la majorité (Abstention de M. CORDIER, Vote Contre de Mme FERRY), le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif de la participation financière demandée aux familles pour la fréquentation de l'enfant à la cantine pour consommer le panier-repas fourni par la famille, sous son entière responsabilité et de le porter à 1,70 €.

Le Maire,



[Signature]
Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016

[Signature]
Le Maire
Daniel MAGRON